

CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Le 26 juin 2025 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,
dûment convoqué le 18 juin 2025,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel BECKERT, Maire

Présents : Michel BECKERT, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent(s) : Roland DEBERLE, Benoît BRIAND

Pouvoir(s) : Roland DEBERLE à Michel BECKERT

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2025
2. Suppression de postes suite avancement de grade
3. Demande d'achat d'une parcelle communale
4. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (CDG 43)
5. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier dans le cadre du droit commun
6. Location maison du forgeron
7. Questions diverses :
 - fonds façades

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2. Suppression de postes suite avancement de grade

Le conseil municipal peut créer et supprimer des postes afin de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite à des avancements de grade et à la création d'un poste de rédacteur, il convient de supprimer deux postes : adjoint administratif et adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Délibération votée à l'unanimité

3. Demande d'achat d'une parcelle communale

Les propriétaires de la parcelle cadastrée D 431 située route du Blot souhaitent acheter la partie en jaune sur le plan ci-contre. Le conseil municipal fixe un prix de vente à 10 € le m² en précisant que tous les frais (notaire, géomètre...) seront à la charge des demandeurs. De plus, comme cette partie de parcelle borde la route départementale, la commune prendra contact avec le département afin d'avoir leur avis.



Délibération votée à l'unanimité

4. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (CDG 43)

Lors de la passation d'un marché public, les communes ont l'obligation de dématérialiser l'ensemble de la procédure (mise en ligne, notification...). Actuellement, la commune adhère déjà à une plate-forme de

dématérialisation via le Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG 43) suite à un groupement de commandes. Le contrat entre le CDG 43 et la plate-forme de dématérialisation se terminant fin 2025, le CDG réitère la constitution d'un groupement de commandes afin de retenir une plate-forme de dématérialisation à compter de 2026

Délibération votée à l'unanimité

8. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier dans le cadre du droit commun

Les communes doivent délibérer sur la composition du conseil communautaire. La communauté de communes des rives du Haut-Allier (CCRHA) envisage de proposer une répartition des sièges dite de « droit commun » et nous demande si nous sommes d'accord pour cette répartition. Après débat : 1 voix pour (Laurette DEBERLE), 4 abstentions (Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX et Annie CAMPREDON) et 2 contre (Pierre-Jean GALLET et Aloïs BUMB)

Délibération votée à la majorité

5. Location maison du forgeron

Monsieur Cyril BOCQUET, repreneur de l'embuscade, loue depuis peu la maison du forgeron. Afin de l'aider dans le démarrage de son activité, Monsieur le Maire propose aux conseillers de lui octroyer 5 mois de loyer gratuit.

Délibération votée à l'unanimité

6. Questions diverses

Fonds façades

2 dossiers

Signature secrétaire de séance



Signature Maire



The official seal of the town of Chilhac, located in the Puy-de-Dôme department (63380). The seal is circular with the text "MUNICIPALITE DE CHILHAC" around the perimeter and "63380 CHILHAC" in the center. A blue ink signature is overlaid on the seal.